

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

 Maladie Dentaire Optique 17724 Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 667 Société :

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : M. San. daoui FATHA Veuve. ROYAL AIR MAROC

Date de naissance : 01/01/79 31

Adresse : Rue 210 N° 119 Hay Hassani sect. Hauria 16

Téléphone : 06661332 29 Total des frais engagés : 368,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 127 DEC 2019

Nom et prénom du malade : M. San. daoui FATHA Age : 1931

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DR anculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Sous signature Le : 27/12/2019

Signature de l'adhérent(e) : SD



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27-12-19	368,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

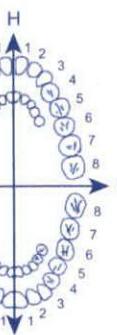
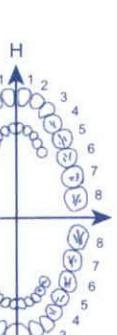
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr. Latifa BOUTAIB BEN SAR!
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies des OS
et des Articulations

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Marseille (France)

Médecin Expert Assermenté près
les Tribunaux de Casablanca



الدكتورة لطيفة بوطيب بن صاري

اختصاصية في أمراض العظام

والمفاصل (الروماتيزم)

خريجة كلية الطب بمارسيليا
(فرنسا)

خبيرة محلفة لدى المحاكم

الدار البيضاء، في

27 DEC 2019

ORDONNANCE

N° SARDAOUI Fatma

101.40
1 Neflazacnt 30
140; 100

38.00 au ion de refc.

1 " Hogneman 66
140; 6 m

30.00
1 30 | Sodalisic
140 321

79.00
1 40 | OPRA 90
140 6 m

283، شارع محمد الزرقطوني قرب شارع الزيراعي - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.39.99.57

283, Bd Mohamed Zerktouni (environ Boulevard Ziraoui) - Casablanca - Tél. : 05.22.39.99.57

I.C.E.: 00181378500001 - INPE : 091164491

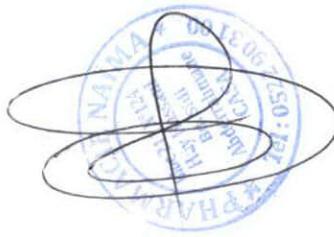
60,00 Doloran

1 officiel (à 30,00)

368,40

S.V

Jr. BOUTAIB BEN SARI Latifa
Rhumatologue - Ostéopathe
183, Bd. Med. Zekouani Casablanca
Tél: 05 22 39 99 57



PPV
98,00 DHS

Magnésium 100%
+ vitamines B1, B2, B6
Effervescent
Complément alimentaire
avec édulcorants, à base de
magnésium et vitamines
B1, B2, B6.

24 comprimés : 67,2 g

N° de lot
Date de fabrication
A consommer
de préférence avant fin :



L O T : 191460
P R E : 00-12-21
P P V : 00,00 DH